

22 avril 2004

Arrêté du Gouvernement wallon fixant le cadre organique du personnel du Ministère de la Région wallonne

Cet arrêté a été modifié par:

- l'AGW du 27 mai 2004;
- l'AGW du 25 août 2005;
- l'AGW du 1^{er} février 2007.

Consolidation officielle

Le Gouvernement wallon,

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, notamment l'article 87, modifié par les lois spéciales des 8 août 1988 et 16 juillet 1993;

Vu l'arrêté royal du 22 décembre 2000 fixant les principes généraux du statut administratif et pécuniaire des agents de l'Etat applicables au personnel des services des gouvernements de Communauté et de Région et des Collèges de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française ainsi qu'aux personnes morales de droit public qui en dépendent;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 portant le Code de la fonction publique wallonne;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 14 janvier 2004;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 15 janvier 2004;

Vu l'accord du Ministre de la Fonction publique, donné le 14 janvier 2004;

Vu le protocole n°414 du Comité de secteur n° XVI établi le 2 avril 2004

Sur la proposition du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique,

Arrête:

Art. 1^{er}.

Le cadre organique du personnel du Ministère de la Région wallonne, établi en équivalent temps plein d'emplois, est fixé comme suit:

CHANCELLERIE

Directeur

1

Premier attaché - traducteur-réviseur (Namur)

1

Pool de la chancellerie

Niveau 1

4

Niveau 2 +

8

Niveau 2

5

Niveau 3

2

SECRETARIAT GENERAL

Secrétaire général

1

Division du secrétariat général

Inspecteur général
1
Direction du secrétariat général
Directeur
1
Direction juridique
Directeur
1
Direction de la communication
Directeur
1
Direction interdépartementale de l'intégration sociale
Directeur
1
Division du personnel
Inspecteur général
1
Direction de la gestion administrative
Directeur
1
Direction de la gestion pécuniaire
Directeur
1
Division de la trésorerie
Inspecteur général
1
Direction de la comptabilité générale
Directeur
1
Direction du financement
Directeur
1
Direction des recettes
Directeur
1
Direction du contentieux
Directeur
1
Division du budget
Inspecteur général
1
Direction des études
Directeur
1
Direction du budget
Directeur
1
Direction du contrôle des dépenses
Directeur
1
Direction de la comptabilité départementale
Directeur
1
Division de la fonction publique
Inspecteur général
1
Direction de la réglementation
Directeur

1
Direction de l'informatique
Directeur
1
Direction de l'aide à la gestion
Directeur
1
Division du recrutement et de la formation
Inspecteur général
1
Direction de la formation
Directeur
1
Direction du recrutement
Directeur
1
Direction de la documentation et des archives
Directeur
1
Direction du support logistique
Directeur
1
Premier gradué- construction (Namur)
1
Premier assistant- administratif (Namur)
1
Pool du secrétariat général
Niveau 1
116
Niveau 2 +
76
Niveau 2
169
Niveau 3
72
Niveau 4
194

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI

Directeur général

1

(*Direction de la gestion des licences d'armes*

1 – AGW du 27 mai 2004, art. 1^{er})

Division de la politique économique

Inspecteur général

1

Direction de la coordination, de la réglementation et des labels

Directeur

1

Direction de la politique économique

Directeur

1

Direction des programmes européens

Directeur

1

Direction de l'information des aides

Directeur

1
Division de l'industrie et du crédit public
Inspecteur général
1
Direction de l'industrie
Directeur
1
Direction du crédit public
Directeur
1
Direction de l'équipement des zones industrielles
Directeur
1
Division des P.M.E.
Inspecteur général
1
Direction des P.M.E.
Directeur
1
Direction de conseil aux entreprises
Directeur
1
Direction d'aides à la consultance
Directeur
1
Division de l'inspection économique
Inspecteur général
1
Direction de Liège
Directeur
1
Direction de Namur et Brabant wallon
Directeur
1
Direction de Charleroi
Directeur
1
Division de l'emploi et de la formation professionnelle
Inspecteur général
1
Direction de l'emploi et de l'immigration
Directeur
1
Direction de la résorption du chômage
Directeur
1
Direction de la formation professionnelle
Directeur
1
Direction de l'inspection
Directeur
1
Premier attaché - administratif (Namur)
1
Premier attaché - administratif (Mons)
1
Premier attaché - administratif (Liège)
1

Commissariat général au tourisme
Inspecteur général
1
Direction des équipements touristiques
Directeur
1
Direction de l'organisation et du contrôle
Directeur
1
Direction de la promotion touristique et des relations publiques
Directeur
1
Pool de la direction générale
(Niveau 1
(181 – AGW du 1^{er} février 2007, art. 3, 2^o)
Niveau 2 +
74
Niveau 2
138
Niveau 3
89
Niveau 4
13 – AGW du 25 août 2005, art. 1^{er})

DIRECTION GENERALE DES TECHNOLOGIES, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENERGIE

Directeur général
1
Division de la recherche et de la coopération scientifique
Inspecteur général
1
Direction de la recherche universitaire
Directeur
1
Direction de la coopération scientifique
Directeur
1
Division des aides aux entreprises
Inspecteur général
1
Direction des aides générales
Directeur
1
Direction des aides spécifiques
Directeur
1
Direction de l'analyse financière et des brevets
Directeur
1
Division du contrôle et de la coordination des fonds structurels
Inspecteur général
1
Direction du contrôle
Directeur
1
Direction des fonds structurels
Directeur
1

Division de l'Energie
Inspecteur général
1
Direction de la distribution d'énergie
Directeur
1
Direction des opérations U.R.E.
Directeur
1
Pool de la direction générale
Niveau 1
79
Niveau 2+
28
Niveau 2
35
Niveau 3
13
Niveau 4
4

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Directeur général
1
Direction de la coordination de l'environnement
Directeur
1
Direction de la logistique
Directeur
1
Division de la nature et des forêts
Inspecteur général
1
Direction des affaires générales
Directeur
1
Direction des ressources forestières
Directeur
1
Direction des espaces verts
Directeur
1
Premier gradué - Architecte de jardin, paysagiste ou sylviculture (Namur)
1
Premier assistant - Nature et forêts (Mariemont)
1
Premier assistant - Nature et forêts (Jumet)
1
Direction de la nature
Directeur
1
Direction de la chasse et de la pêche
Directeur
1
Premier assistant - nature et forêts (Namur)
2
Direction d'Arlon

Directeur

1

Premier assistant - Nature et forêts (Arlon)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Bouillon)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Florenville)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Habay-la-Neuve)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Virton)

2

Direction de Liège

Directeur

1

Premier assistant - Nature et forêts (Aywaille)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Verviers)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Liège)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Spa)

2

Direction de Marche

Directeur

1

Premier assistant - Nature et forêts (La Roche-en-Ardenne)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Marche-en-Famenne)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Nassogne)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Saint-Hubert)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Vielsalm)

2

Direction de Mons

Directeur

1

Premier assistant - Nature et forêts (Nivelles)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Chimay)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Mons)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Thuin)

2

Direction de Namur

Directeur

1

Premier assistant - Nature et forêts (Namur)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Couvin)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Viroinval)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Philippeville)

2

Direction de Malmédy

Directeur

1

Premier assistant - Nature et forêts (Bullange)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Elsenborn)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Eupen-1)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Malmedy)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Saint-Vith)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Eupen-2)

2

Direction de Neufchâteau

Directeur

1

Premier assistant - Nature et forêts (Bertrix)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Libin)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Neufchâteau)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Paliseul)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Wellin)

2

Direction de Dinant

Directeur

1

Premier assistant - Nature et forêts (Dinant)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Beauraing)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Bièvre)

2

Premier assistant - Nature et forêts (Rochefort)

2

Centre de recherche de la nature, des forêts et du bois (personnel scientifique)

Inspecteur général scientifique

1

Direction de biologie forestière

Directeur scientifique

1

Direction de la nature, de la chasse et de la pêche

Directeur scientifique

1

Direction de la technologie du bois

Directeur scientifique

1

Pool d'attachés scientifiques pour le centre

25

Division de la prévention et des autorisations

Inspecteur général

1

Direction de la coordination de la prévention des pollutions

Directeur

1
Direction des autorisations
Directeur
1
Direction de Namur
Directeur
1
Direction de Liège
Directeur
1
Direction de Charleroi
Directeur
1
Direction de Mons
Directeur
1
Division des déchets (Office wallon des déchets - OWD)
Inspecteur général
1
Direction de la prévention et de la gestion des déchets
Directeur
1
Direction des infrastructures de gestion de déchets
Directeur
1
Direction des instruments économiques
Directeur
1
Direction des statistiques et des transferts des déchets
Directeur
1
Division de l'Eau
Inspecteur général
1
Direction des cours d'eau non navigables
Directeur
1
Premier attaché - ingénieur agronome (sauf eaux et forêts), ingénieur industriel option agronomie (Namur- Service central- Service piégeage)
1
Premier attaché - ingénieur agronome (sauf eaux et forêts), ingénieur industriel option travaux publics et construction (Liège)
1
Premier attaché - ingénieur agronome (sauf eaux et forêts), ingénieur industriel option travaux publics et construction (Marche)
1
Premier attaché - ingénieur agronome sauf eaux et forêts, ingénieur industriel option travaux publics et construction (Mons)
1
Premier attaché - ingénieur agronome sauf eaux et forêts, ingénieur industriel option travaux publics et construction (Namur- Services extérieurs)
1
Direction des eaux de surface
Directeur
1
Direction des eaux souterraines
Directeur
1

Direction de l'épuration des eaux usées et de la distribution d'eau

Directeur

1

Direction de la taxe et de la redevance

Directeur

1

Direction de la protection des sols

Directeur

1

Division de la police de l'environnement

Inspecteur général

1

Direction du service central

Directeur

1

Direction de Namur

Directeur

1

Direction de Liège

Directeur

1

Premier attaché - ingénieur civil, option chimie et industries agricoles, chimie-ingénieur agronome, option agronomie sauf eaux et forêts - docteur en sciences ou en sciences chimiques (Eupen)

1

Direction de Charleroi

Directeur

1

Direction de Mons

Directeur

1

Pool de la Direction générale

(Niveau 1: 302.

Niveau 2+: 104.

Niveau 2 *: 737.

Niveau 3 **: 162.

Niveau 4: 230.

* Chaque emploi de niveau 2 libéré par un agent désigné pour occuper un emploi d'encadrement est supprimé.

** En ce qui concerne 28 emplois du niveau 3 du métier « nature et forêts », chaque fois qu'un de ces emplois se libère au niveau 3, un emploi est ajouté au niveau 2 et est retranché au niveau 3 – AGW du 1^{er} février 2007, art. 3, 3°) .

DIRECTION GENERALE DES POUVOIRS LOCAUX

Directeur général

1

Direction de la logistique et de la coordination

Directeur

1

Division des provinces et des entreprises publiques

Inspecteur général

1

Direction des affaires provinciales

Directeur

1

Direction des entreprises publiques
Directeur
1
Division des communes
Inspecteur général
1
Direction des études
Directeur
1
Direction de la coordination des services extérieurs
Directeur
1
Direction d'Arlon
Directeur
1
Direction de Liège
Directeur
1
Direction de Mons
Directeur
1
Direction de Namur
Directeur
1
Direction de Wavre
Directeur
1
Division des infrastructures routières subsidiées
Inspecteur général
1
Direction du contrôle et des études
Directeur
1
Direction des voiries
Directeur
1
Division des bâtiments et des infrastructures sportives
Inspecteur général
1
Direction des bâtiments
Directeur
1
Direction des infrastructures
Directeur
1
Pool de la direction générale
Niveau 1
(100 – AGW du 1^{er} février 2007, art. 3, 4°)
Niveau 2+
28
Niveau 2
127
Niveau 3
78
Niveau 4
18

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DU LOGEMENT ET DU PATRIMOINE

Directeur général

1

Division de l'observatoire de l'habitat

Inspecteur général

1

Direction de l'observatoire de l'habitat

Directeur

1

Direction de la logistique et de la géomatique

Directeur

1

Division de l'aménagement et de l'urbanisme

Inspecteur général

1

Direction de l'urbanisme et de l'architecture

Directeur

1

Direction de l'aménagement opérationnel

Directeur

1

Direction de la politique foncière

Directeur

1

Direction de l'aménagement régional

Directeur

1

Direction des recours et du contentieux

Directeur

1

Direction de l'aménagement local

Directeur

1

Division du logement

Inspecteur général

1

Direction de la qualité de l'habitat

Directeur

1

Direction des aides aux particuliers

Directeur

1

Direction des subventions aux organismes publics et privés

Directeur

1

Direction de la tutelle et du contentieux

Directeur

1

Division du patrimoine

Inspecteur général

1

Direction de la protection

Directeur

1

Direction de la restauration

Directeur

1
Direction de l'archéologie
Directeur
1
Services extérieurs de la direction générale
Direction de Namur
Directeur
1
Direction de Liège-I
Directeur
1
(*Direction de Eupen*
Directeur
1 – AGW du 1^{er} février 2007, art. 3, 5°)
Direction de Liège II
Directeur
1
Direction de Hainaut I
Directeur
1
Direction de Hainaut II
Directeur
1
Direction du Luxembourg
Directeur
1
Direction du Brabant wallon
Directeur
1
Pool de la direction générale
Niveau 1
219
Niveau 2+
83
Niveau 2
320
Niveau 3
119
Niveau 4
68

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

Directeur général
1
Direction d'assistance technique
Directeur
1
Division de la politique agricole
Inspecteur général
1
Direction de la politique agricole européenne et internationale
Directeur
1
Bureau de la coordination agricole
Directeur
1

Direction de la politique agricole régionale

Directeur

1

Direction de l'analyse économique agricole

Directeur

1

Division des aides à l'agriculture

Inspecteur général

1

Direction de la coordination de l'intervention

Directeur

1

Premier gradué - comptabilité-commerce (Namur)

1

Direction du secteur animal

Directeur

1

Direction du secteur végétal

Directeur

1

Direction des structures agricoles

Directeur

1

Direction des contrôles

Directeur

1

Premier attaché - Ingénieur agronome, option agronomie (sauf eaux et forêts) ingénieur industriel option agronomie (Mons)

1

Premier attaché - Ingénieur agronome, option agronomie (sauf eaux et forêts) ingénieur industriel option agronomie (Huy)

1

Premier attaché - Ingénieur agronome, option agronomie (sauf eaux et forêts) ingénieur industriel option agronomie (Libramont)

1

Direction des services extérieurs d'Ath

Directeur

1

Direction des services extérieurs de Ciney

Directeur

1

Direction des services extérieurs de Libramont

Directeur

1

Direction des services extérieurs de Malmédy

Directeur

1

Direction des services extérieurs de Thuin

Directeur

1

Direction des services extérieurs de Huy

Directeur

1

Direction des services extérieurs de Wavre

Directeur

1

Division de la recherche, du développement et de la qualité

Inspecteur général

1
Direction de la recherche
Directeur
1
Direction de la qualité des produits
Directeur
1
Direction du développement et de la vulgarisation
Directeur
1
Division de la gestion de l'espace rural
Inspecteur général
1
Direction du remembrement et des travaux
Directeur
1
Premier attaché - ingénieur agronome, option agronomie sauf eaux et forêts (Mons)
1
Premier attaché - ingénieur agronome, option agronomie sauf eaux et forêts (Huy)
1
Premier attaché - ingénieur agronome, option agronomie sauf eaux et forêts (Libramont)
1
Premier attaché - ingénieur agronome, option agronomie sauf eaux et forêts (Wavre)
1
Direction du développement rural
Directeur
1
Pool de la direction générale
Niveau 1
143
Niveau 2+
137
Niveau 2
154
Niveau 3
102
Niveau 4
14

DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTE

Directeur général
1
Division de l'action sociale et des immigrés
Inspecteur général
1
Premier attaché - administratif (Arlon)
1
Premier attaché - administratif (Namur)
1
Premier attaché - administratif (Wavre)
1
Direction d'action sociale et des immigrés
Directeur
1
Direction de l'inspection
Directeur
1

Direction de Liège

Directeur

1

Direction de Mons

Directeur

1

Division du troisième âge et de la famille

Inspecteur général

1

Direction de la famille

Directeur

1

Direction du troisième âge

Directeur

1

Division de la santé et des infrastructures

Inspecteur général

1

Direction de la santé curative

Directeur

1

Direction des infrastructures

Directeur

1

Direction de l'hygiène

Directeur

1

Direction du contrôle et de l'inspection

Directeur

1

Pool de la direction générale

Niveau 1

71

Niveau 2+

44

Niveau 2

67

Niveau 3

42

Niveau 4

8

DIRECTION GENERALE DES RELATIONS EXTERIEURES

Directeur général

1

Division des relations internationales

Inspecteur général

1

Direction des accords internationaux et des affaires multilatérales

Directeur

1

Premier gradué - administratif (Bruxelles)

1

Direction de la coordination des questions européennes

Directeur

1

Pool de la direction générale

(Niveau 1

27

Niveau 2+

10

Niveau 2

13

Niveau 3

9

Niveau 4

1 – AGW du 25 août 2005, art. 2)

Art. 2.

§1^{er}. La comptabilisation des équivalents temps plein d'emploi se calcule comme suit:

– mandataire: une unité par mandataire;

– agent: une unité par agent, réduite uniquement dans le cas où l'agent preste de manière irréversible moins d'un temps plein en application d'une base légale ou réglementaire personnel contractuel, à l'exception des contractuels de remplacement: une unité ou la partie d'unité calculée sur base annuelle suivant les dispositions prévues dans le contrat de travail contractuels de remplacement: zéro équivalent temps plein.

§2. Au sein de chaque pool, la partie entière de la somme des équivalents temps plein définitivement libérés est pourvue conformément aux dispositions du Code de la fonction publique wallonne.

§3. Au sein de chaque pool, des contractuels de remplacement sont engagés conformément aux dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel à concurrence du nombre d'équivalent temps plein momentanément libérés dont la rémunération n'est plus prise en charge par le Ministère ou remboursée à ce dernier.

Art. 3.

L'agent de rang A6 qui à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté occupe un emploi où une fonction d'encadrement au rang A5 est prévue, reste affecté sur cet emploi au moins jusqu'au moment où il remplit les conditions prévues par le Code de la fonction publique pour postuler une fonction d'encadrement au rang A5.

Art. 4.

Les fonctions d'encadrement visées par le présent arrêté s'ajoutent au nombre d'emplois de promotion établi selon les normes prévues à l'article LI.TIII.CV.4 du Code de la fonction publique.

Art. 5.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 14 janvier 1999, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2002, fixant le cadre organique du personnel du Ministère de la Région wallonne est abrogé.

Art. 6.

Le Ministre de la Fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Namur, le 22 avril 2004.

Le Ministre-Président,

J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

Le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique,

Ch. MICHEL